

ORDRE D'ACHAT OU DE VENTE DE FONDS OU SICAV

Le Titulaire ci-après,

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

N° compte-titres concerné : _____

**A compléter puis à remettre à votre agence
ou à renvoyer signé à :**

Fortuneo Belgium - Service Clients
Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles

dûment habilité à demander la réalisation de l' (des) opération(s) de bourse suivante(s) :

OPC CONCERNÉ	TYPE D'OPÉRATION Souscription OU Rachat	CODE ISIN	NOMBRE DE PARTS	MONTANT ESTIMÉ (en cas d'OPC)

Avertissement - Informations :

- Tout ordre ne peut porter que sur des instruments financiers dont OPC proposés à la négociation par les services de Fortuneo Belgium.
- Pour les OPC (fonds ou SICAV) : - La valeur liquidative n'étant pas connue à la date de l'ordre, en cas de discordance entre le nombre de parts et le montant estimé, il sera uniquement tenu compte du nombre de parts renseigné. De plus, Fortuneo Belgium ne peut garantir les dates et prix d'exécution du (des) ordre(s).
- En cas de quantité minimum prévue à la souscription d'un OPC, l'ordre sera enregistré à concurrence de ce minimum.
- La présente instruction sera traitée sous réserve qu'elle soit claire et complète, et de l'existence d'une provision suffisante.
- Les opérations sont réalisées dans la devise de l'instrument financier et/ou OPC concerné(s).
- Dans tous les cas de transmission d'un ordre de bourse par voie postale ou électronique, Fortuneo Belgium ne saurait être tenu pour responsable des délais d'acheminement et de traitement des ordres.

Certains fonds sont, suite à leur structure de coûts spécifiques, soumis à des droits d'entrée et/ou frais de sortie. Les frais de courtage de 9,95€ ne s'appliquent pas sur ces fonds.

Rétrocessions :

Dans le cadre de la commercialisation d'OPC, Fortuneo Bank, en sa qualité de distributeur, perçoit des rétrocessions de frais de gestion de la part de sociétés de gestion de portefeuille. Ces commissions sont récurrentes et sont comprises entre un taux minimum de 0,06% et un taux maximum de 1,50% sur l'encours selon la catégorie de l'OPC. Le détail des commissions peut être obtenu sur demande au 02/225 19 19.

Le titulaire atteste :

- connaître les caractéristiques générales de l' (des) instrument(s) financier(s) et/ou OPC (fonds et SICAV), objet(s) de la présente instruction, ainsi que leur mode de fonctionnement ;
- avoir pris connaissance des caractéristiques et risques de ce(s) dernier(s), et tout particulièrement avoir pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et/ou prospectus complet, lesdits documents étant disponibles notamment sur le site de Fortuneo Belgium, et les accepter sans réserve ;
- avoir pris connaissance des conditions tarifaires applicables à la présente instruction, à savoir la Tarification Fortuneo en vigueur, également disponible sur le site, ainsi que, le cas échéant, les éventuelles conditions financières spécifiques à l'OPC (notamment relatives aux opérations de souscription et de rachat), et accepter ces dernières sans réserve ;
- et ainsi confirme la présente instruction.

Signature(s) du(des) titulaire(s) : _____

Le ____ / ____ / 20____.